



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **SPECIAL MUTATIONS 2017**

### **Calendrier**

Le dépôt des demandes de mutation s'effectue actuellement dans l'application « Agora demande de vœux » jusqu'au 20 janvier 2017. (délai repoussé au 1<sup>er</sup> février pour les contrôleurs stagiaires et les inspecteurs stagiaires à l'ENFiP).

A l'ouverture d'Agora-demande de vœux, il est nécessaire de vérifier les informations suivantes, issues directement d'Agora :

- dans la partie agent: situation familiale et nombre d'enfant(s) à charge.
- dans la partie carrière: grade, échelon et date de prise de rang.

La saisie de la demande s'effectue en ligne par enchaînement d'étapes (création / modification / transmission). Le nombre de vœux est illimité.

La demande peut être saisie en plusieurs sessions mais une seule validation finale est permise (*bouton "transmission GRH" dans le menu ACCUEIL*).

Après validation par les RH, l'agent doit imprimer sa demande, la dater et la signer avant de la transmettre aux ressources humaines accompagnée des éventuels justificatifs nécessaires.

### **Nombre de mouvements**

- 1 mouvement général en septembre 2017;
- 1 mouvement spécifique en mars 2018, désormais uniquement pour la catégorie B (hors géomètres), entraînant un délai de séjour de 2 ans;
- 1 mouvement complémentaire en mars 2018, désormais uniquement pour la catégorie C (hors agents techniques).

***Les cadres C doivent impérativement préciser s'ils souhaitent participer aux 2 mouvements ou à un seul de ces mouvements.***

***Pour ce faire, il faut obligatoirement se rendre dans le menu renseignements complémentaires à gauche, cliquer sur le bouton MODIFIER en bas, puis cocher si vous participez au mouvement général seul, ou bien aux 2 mouvements.***

***Si vous oubliez d'aller cocher dans ce menu, vous aurez une erreur bloquante dans AGORA Vœux.***

## Saisie des affectations souhaitées

Le niveau d'affectation s'effectue en 3 temps (les sélections se font par des menus déroulants) :

### 1) Direction

La direction correspond à une DDFiP, une DRFiP, ou à une direction spécialisée (DISI, DIRCOFI...). Pensez à faire l'inventaire de toutes les directions qui peuvent vous permettre d'accéder à une zone géographique !

***Astuce : dans les menus déroulants AGORA Vœux, commencez par sélectionner votre résidence et vous verrez dans le menu "direction" toutes les directions possibles à demander, pour être certain de ne rien oublier et de balayer à fond votre zone géographique !***

### 2) Résidence

La résidence correspond en général à une Résidence d'Affectation Nationale (RAN). Mais il est également possible de choisir "sans résidence" en cas de rapprochement externe (priorité), de vœu ALD (à la disposition) sur tout le département, ou de vœu EDR (équipe de renfort)...

### 3) Mission / structure

La mission/structure correspond au domaine d'activité. Elle dépend aussi de la catégorie A, B ou C.

ALD signifie "à la disposition du directeur" : l'ALD n'est pas titulaire d'un poste, il est affecté sans tenir compte de l'ancienneté administrative, généralement pour compenser des temps partiels ou des absences de longue durée.

Il existe 2 vœux ALD : soit sur l'ensemble du département, soit sur une RAN.

EDR : Équipe Départementale de Renfort ; cette affectation correspond à une ligne de vœu spécifique, à positionner en première ligne après avoir coché la case "prioritaire" si la direction locale vous a retenu dans son vivier suite au dernier appel à candidature local. Fin 2016 ? la DDFIP29 n'a pas constitué de vivier, mais la demande EDR est toujours possible sans priorité.

## Les missions/structures par catégories

<b>Catégorie C</b>	
<u>Affectation nationale sur une Mission/structure</u>	<u>Affectation locale possible sur un service</u>
<b>Gestion des comptes publics</b>	<i>en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, services de direction</i>
<b>Gestion fiscale</b>	<i>en services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, services des impôts des particuliers et des impôts des entreprises, pôle de recouvrement spécialisé, pôle de contrôle des revenus et du patrimoine, trésorerie amendes, trésoreries impôts, centres des impôts fonciers, services de publicité foncière, <u>service départemental de l'enregistrement</u>, brigades de contrôle et de recherche, relations publiques, services de direction</i>
<b>Équipe départementale de renfort (EDR)</b>	

nouveau 2017

<b>Catégorie B</b>	
<u>Affectation nationale sur une mission/structure</u>	<u>Affectation locale possible sur un service</u>
<b>Services de Direction</b>	<i>en services de direction</i>
<b>Gestion des Comptes publics</b>	<i>en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paieie départementale, paieie régionale</i>
<b>Fiscalité personnelle</b>	<i>en services des impôts des particuliers, services des impôts des particuliers et des impôts des entreprises, services de publicité foncière, <b>service départemental de l'enregistrement</b>, fiscalité immobilière, centre des impôts foncier, pôle de contrôle des revenus et du patrimoine, trésorerie amendes, trésorerie impôts, relations publiques, services communs</i>
<b>Fiscalité professionnelle</b>	<i>en services des impôts des entreprises, pôle de contrôle et d'expertise, pôle de recouvrement spécialisé, brigade de <b>contrôle et de recherche</b>, <b>brigade départementale de vérification</b></i>
<b>Equipe départementale de renfort (EDR)</b>	



<b>Inspecteurs</b>		
<b>MISSION-STRUCTURE NATIONALE</b>	<b>AFFECTATION LOCALE</b>	
<b>Gestion</b>	Service des impôts des particuliers (SIP)	
	Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)	
	Service des impôts des entreprises (SIE)	
	Trésorerie amendes	
<b>Contrôle</b>	<b>Service de Publicité Foncière</b>	
	Inspection de contrôle, expertise (ICE)	
	Brigade Départementale de Vérification (BDV)	
<b>Inspecteur chargé des fonctions d'huissier</b>	<i>Pas de déclinaison dans le mouvement local</i>	
		<b>chef de poste comptable y compris SPFC4</b>
<b>Fiscalité immobilière</b>	Inspection fiscalité immobilière (FI)	
	Brigade FI	
	Pôle de contrôle des revenus/patrimoine (équipe fiscalité patrimoniale)	
<b>Gestion des comptes publics</b>	Trésorerie mixte	
	Trésorerie secteur public local	
	Trésorerie gestion hospitalière	
	Trésorerie gestion OPHLM	
	Paieie départementale	
	Paieie régionale	
<b>Cadastre</b>	Recette des Finances	
	Centre des impôts fonciers (CDIF)	
<b>Chef de contrôle des services de publicité foncière</b>	Pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC)	
	<i>Pas de déclinaison dans le mouvement local</i>	
		<b>Services de direction</b>
		<b>Pôle d'Évaluation Domaniale</b>
		<b>Pôle de Gestion Domaniale</b>
		<b>Pôle national de soutien au réseau</b>
		<b>Pôle juridictionnel judiciaire</b>
		<b>Brigade de contrôle et de recherches</b>
		<b>Équipe départementale de renfort (EDR)</b>
		<b>A la disposition du directeur (ALD)</b>



Pour F.O.- DGFIP, ces missions-structures ne sont pas lisibles pour les agents et peuvent réserver de très mauvaises surprises. En voulant soi-disant permettre une affectation très fine, la DG entretient au contraire le flou artistique dans des services fourre-tout et fomentent la profusion des affectations "ALD".

F.O.-DGFIP conseille aux collègues qui découvrent "Agora Vœux" de consulter la **fiche de mutation 75T vierge** pour mieux appréhender la forme d'une nouvelle demande de mutation : c'est ainsi que se présentera votre demande une fois validée.

Dans "Agora - demande de vœux", les **priorités** sont à sélectionner dans le menu de gauche "priorités" en cliquant en bas sur "modifier". Le vœu prioritaire correspond à une ligne en plus dans la demande de mutation 75T, l'affectation obtenue est en général "ALD département", donc cette ligne est à mettre après avoir listé les vœux sur vos zones géographiques privilégiées.

En cas d'absence du service au moment de la demande, vous pouvez remplir à la main la fiche 75 t (longue maladie, réintégration attendue, détachement...) et l'adresser au service RH avec les éventuels justificatifs.



Les vœux doivent être listés par ordre de préférence décroissante (ordre d'examen en CAPN). D'ailleurs, il est possible de bloquer l'affectation obtenue au projet, sauf si vous souhaitez obtenir un vœu mieux classé dans votre liste.

Les adhérents et sympathisants peuvent nous faire parvenir par tout moyen la copie leur demande de mutation pour conseil et avis avant validation, et pour suivi et défense après validation.

### F.O.- DGFIP revendique :

- 2 véritables mouvements de mutation par an (avec 2 campagnes de vœux) ;
- le classement des prioritaires à l'ancienneté du fait générateur (date de mutation du conjoint, de la séparation etc...) pour éviter des situations dramatiques qui peuvent durer au delà de 15 ans !
- l'organisation d'un mouvement spécifique pour tous ;
- des possibilités d'annulation moins rigides et moins pénalisantes ;
- le droit au retour, y compris en surnombre, dans le département d'origine pour tous les lauréats d'une promotion interne qui le souhaitent.

